

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 05 avril 2018

Jean-Pierre COLLIGNON
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Responsable du CERPEP

à

Madame, Monsieur le professeur
d'Économie-gestion

S/c de Madame, Monsieur le proviseur



Inspection générale de
l'Éducation
nationale

Centre d'
Études et de
Recherches sur les
Partenariats avec les
Entreprises et les
Professions

110 rue de Grenelle
75357 PARIS CEDEX 07

Objet : 39^{ème} congrès de l'AFC
«**Transitions numériques et informations comptables**»
Les mercredi 16 et jeudi 17 mai 2018 – 9h00 à 18h15 à Nantes

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer au 39^{ème} congrès de l'Association Francophone de Comptabilité dont le thème de cette année portera sur les «**Transitions numériques et informations comptables**».

Ces journées se dérouleront :

Les mercredi 16 et jeudi 17 mai 2018 – 9h00 à 17h30

**IAE de Nantes
Chemin de la Censive du Tertre
Bâtiment Erdre
44000 Nantes
(Tram ligne 2, arrêt « facultés »)**

Durant la journée du 16 mai, vous pourrez assister aux événements suivants :

- des conférences inaugurales du président de l'Autorité des Normes Comptables et du spécialiste français des nouvelles technologies appliquées à la comptabilité
- une exposition sur l'histoire de la comptabilité
- trois sessions consacrées à la pédagogie et à la didactique comptable avec notamment une communication de Madame Gasnier pour l'inspection générale
- une réunion de l'APDCG
- des stands des principaux éditeurs d'ouvrages comptables....

Toutes les indications relatives à ce colloque sont disponibles sur le site de l'AFC <http://www.afc-cca.com>.

Nous vous transmettons cette invitation personnelle qui vous permettra de solliciter votre chef d'établissement afin que vous soit délivré un ordre de mission sans frais assurant la couverture administrative relative à votre déplacement et à votre participation à ce congrès.

Nous vous informons que les frais inhérents à ce colloque ne seront pas pris en charge par votre académie et vous invitons à vous rapprocher de votre chef d'établissement pour examiner dans quelle mesure une prise en charge totale ou partielle des frais occasionnés pour votre participation à ces rencontres est possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

P.J. : 1

Le Responsable du CERPEP



Jean-Pierre COLLIGNON